REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE
HAUTE CORSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CALVI-BALAGNE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 21	Absents 11	Procurations 6
VOTE PUBLIC		
Pour 27	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 26/02/2016

Date d'affichage :

OBJET :

BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS OPEREES AU COURS DE L'EXECICE

ANNEE 2015

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la Sous-Préfecture de CALVI, le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 3 MARS 2016

L'an deux mil seize, et le trois du mois de mars, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI, Président.**

Présents : MM. FX. ACQUAVIVA - L. ANDREANI - D. ANDREANI - D. BICCHIERAY – JB. CECCALDI – J. EMMANUELLI – A. FALCUCCI - ML. GUERINI -. P. GUGLIELMACCI – P. JACQ - M. LUCIANI - F. MARCHETTI – N. MARIANI - E. ORSINI - J. PAOLINI - M. PARIGGI – J. ROBICHON – R. SANTELLI - A. SANTINI – JM. SEITE -– E.SUZZONI.

Absent(s) : MM. - MP. ANTONELLI - I. BENIGNI - S. BERENI - J. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI - J. LUCIANI - E. MUNIER - JM. NOBILI - R. POIRON – G. SELLIER - F. SEVEON.

Absent(s) ayant donné procuration : A.ALBERTINI à A. SANTINI - R. BARTHELEMY à E.SUZZONI - S. DOMINICI à E. ORSINI - L. PINELLI à P. JACQ – MJ. SALVATORI à F. MARCHETTI - P. SIMEONI à JM. SEITE.

Le Président informe le conseil que conformément à l'article L. 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale doit, chaque année, réaliser le bilan des acquisitions et cessions réalisées en cours d'exercice.

Acquisitions :
Sans objet.

Cessions :
Sans objet.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le présent bilan des cessions et acquisitions opérées par la communauté de communes au cours de l'exercice 2015.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-242020105-20160303-10-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2016

Fait et délibéré, le 3 mars 2016
Pour copie conforme
Le Président